

N°5 - FÉVRIER 2026

LETTRE DE MON PAPI

Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations

Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

Le dossier de PAPI sera examiné à Lyon le 10 avril 2026

Le dossier du PAPI de Thau (2026-2031) a été transmis aux services de l'État en juillet 2025. Suite à la consultation publique réalisée en septembre, son instruction par la DREAL est en cours et s'achèvera par un passage en **comité d'agrément de bassin**.

Les grandes étapes de l'instruction



Juillet 2025

1er - 31 septembre

10 avril 2026

Mai

Dépôt du
dossier



Consultation
publique



Examen en
comission



Labellisation et
mise en oeuvre

Le passage en comité d'agrément a été **repoussé de 2 mois**, en raison du **dépôt de plusieurs PAPIs** portés par des établissements publics de la région qui a rallongé la période d'instruction, mais également en raison des **élections municipales**. En effet, le comité de bassin est composé d'acteurs publics et privés agissant dans le domaine de l'eau, et notamment de représentants des collectivités territoriales et locales.

Une fois le comité de bassin passé, le PAPI de Thau sera labellisé par la préfète de l'Hérault, et les maitres d'ouvrage pourront mettre en œuvre les actions prévues. Un **comité de pilotage sera prévu début mai pour le lancement officiel du PAPI**, tandis qu'un comité technique réuni au préalable permettra de (re)définir le fonctionnement du programme et des subventions associées.



Financeurs



Partenaires



En attendant la labellisation, le passage en régie de Thau Alabri !

Assuré par la société Osgapi en 2024 et 2025, le dispositif Thau Alabri se mue en **service public** proposé à un nombre plus large d'habitants, tout en visant un **accompagnement plus poussé et axé sur la proximité**.

Ces 2 dernières années, 250 diagnostics ont été réalisés et 28 dossiers de travaux ont été engagés, déposés, accordés et achevés.



Quelques exemples de travaux chez des particuliers : batardeau, clapet anti-retour et pompe de relevage

65 habitants supplémentaires ont exprimé leur souhait de bénéficier d'un diagnostic mais ont dû être inscrits **en liste d'attente** car l'enveloppe allouée dans le PEP a été consommée. Il est donc essentiel de revenir sans attendre vers :

- les bénéficiaires qui ont obtenu un rapport de diagnostic et qui souhaitent désormais un accompagnement vers des travaux ;
- les habitants en liste d'attente pour leur proposer une date de diagnostic.

Le SMBT a mis en place le **nouveau site** thau.alabri.fr, une nouvelle trame de rapport présentant **davantage d'éléments de contexte sur les inondations locales** (analyse topographique, événements historiques, contexte d'élévation du niveau de la mer ...), et prépare un service d'accompagnement administratif des demandes de financement pour la réalisation de travaux.

Un projet de protection des habitations taillé sur mesure à Marseillan !

Dans les quartiers situés à l'embouchure du cours d'eau du Glauzugues, l'eau est montée à plusieurs reprises dans les rues et certaines habitations au cours des dernières décennies. Plus de **90 habitations sont situées en zone inondable** selon le PPRI, et 8 ont fait réaliser un diagnostic Alabri en 2025.



Marseillan, 2018

Une étude hydraulique commandée par Sète Agglopôle a démontré l'impossibilité technique et financière de mettre hors d'eau les enjeux par l'aménagement du cours d'eau. Ainsi, l'agglopôle a proposé un **financement complémentaires de l'EPCI** sur les travaux de protection des habitations par les particuliers.

Des études hydrauliques sur les cours d'eau qui s'achèvent

Dans le PEP, Sète Agglopôle a engagé plusieurs études sur des cours d'eau identifiés comme pouvant déborder dans des secteurs sensibles en cas de crue importante : le ruisseau du Glauzugues à Marseillan, le complexe Pallas/Sesquier entre Mèze et Villeveyrac, et enfin le canal de l'Agau à Balaruc-le-Vieux.

L'**étude Pallas/Sesquier** est sur le point de s'achever, elle a permis la **proposition d'un plan de travaux** visant à maximiser l'**épanchement des crues en amont de Mèze** et assurer la protection des secteurs les plus sensibles. Le scénario le plus probable correspond à la création d'un **système d'endiguement** (actuellement existant mais non conforme et non classé).

Quant à l'**étude sur le canal de l'Agau**, 3 scénarios d'aménagement du cours d'eau ont été proposés. Tous visent à **épancher la crue vers le lit majeur** du cours d'eau par **arasement de merlons existants**, un comité de pilotage sera réuni pour faire un choix entre les scénarios proposés.



Des études en cours sur la gestion des eaux de ruissellement

En 2024, le service cycle de l'eau de SAM a engagé deux études cofinancées dans le PEP.

La 1ère étude, nommée IQS pour Indice de Qualité du Sol, vise à créer un **indicateur spatialisé de la capacité d'infiltration des sols** du bassin versant et ainsi mieux connaître et anticiper les ruissellements pluviaux pouvant générer des inondations en zone urbaine. En cours de déploiement sur le territoire, l'IQS sera disponible sur les 14 communes de SAM prochainement.

La 2nde étude concerne le volet "pluies exceptionnelles" du **futur Schéma Directeur Intercommunal de la Gestion des Eaux Pluviales (SDIGEP)** de l'agglopôle. Cette année, le modèle hydraulique utilisé dans la SLGRI sera mis à jour et amélioré, puis une refonte de la doctrine locale de gestion des eaux pluviales sera réfléchi à partir de fin 2026. Cette doctrine locale apportera une cohérence pour l'instruction des permis mais permettra aussi l'**intégration des nouvelles façons de gérer les eaux de pluie en sortant du tout-réseau**. Enfin, le programme de travaux suivra en 2027.